



# ASCPA Rando

27, av. J.-F. Kennedy 33600 PESSAC - Tél . 05.56.36.05.62

admin@ascparando.com



**FFRandonnée**  
les chemins, une richesse partagée  
Gironde

Pessac, le 18 janvier 2024

## NOTICE D'INFORMATION

# l'Ile de Ré

**Entre terre et Mer du 13 Mai au 17 Mai 2024**

**5 jours - 4 nuits de randonnées et visites**



Située au large de La Rochelle, l'île de Ré constitue une destination de vacances idéale pour la famille et les amoureux de la nature. La beauté des paysages ainsi que la grande variété des activités qui peuvent être effectuées sur place expliquent le succès croissant de ce lieu de villégiature. Très connue pour les virées à vélo, on peut aussi la parcourir en randonnée pédestre.

L'île de Ré est surnommée île blanche, en référence à la couleur de ses marais salants et des maisons aux volets traditionnellement peints en vert ou en bleu.

Avec un ensoleillement de 2 600 heures par an, l'île de Ré permet à chacun de profiter de la richesse de sa nature et des nombreuses activités disponibles

L' A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382  
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

# 1. PROGRAMME

Le départ s'effectuera Lundi 13 Mai à 12 heures à La Flotte en Ré.

Afin de réduire l'empreinte carbone des déplacements, de partager les frais de transport et de limiter le nombre de voitures sur place, les participants pourront organiser un covoiturage pour un départ du siège de l'ASCPA à 09 H 00.

Ils devront également prévoir un pique-nique pour le repas de lundi midi.

## Lundi 13 Mai :

Avant de se rendre sur le lieu de l'hébergement où nous sommes attendus avant 18 heures nous effectuerons une première randonnée de mise en jambes de 12km en début d'après-midi à La Flotte en Ré et la forêt du Rivedoux. Durée estimée 3h00 + visites.

IBP 31

Ce que nous pourrions voir : Les ruines de l'Abbaye des Châteliers, le Fort de la Prée.

Auparavant, nous pourrions nous retrouver au parking de Rivedoux après le pont pour prendre un premier pique-nique ensemble.

Puis nous prendrions possession des chambres et nous installerions avant de dîner.



## Mardi 14 Mai



De Saint Clément des baleines aux portes en Ré. Distance 20km. Durée estimée 6h00 + visites. IBP 47.

Ce que nous pourrions voir : Marais salant, réserve naturelle, phare des Baleines ...la visite compte 257 marches à gravir pour profiter de la vue magnifique....

Mercredi 15 Mai

Découverte de St Martin de Re. Distance 5,6km.  
Durée estimée 1h40 + visites. IBP 16  
Ce que nous pourrons voir : Saint Martin de Ré et  
ses fortifications



Jeudi 16 Mai



La presqu'île de Loix en Ré. Distance 18,5km. Durée  
estimée 5h50 + visites. IBP 45  
Ce que nous pourrons voir : Une Savonnerie, un atelier  
de restauration de livres anciens

Vendredi 17 Mai

Restitution des logements, et départ  
vers la dernière rando de la semaine  
Bois Plage en Ré. Distance 13,5km.  
Durée estimée 3h20 + visites. IBP 34

Ce que nous pourrons voir : rando  
nature, bois et bord de mer.



Fin du séjour et Retour à Pessac

Les informations mentionnées dans le programme ci-dessus sont susceptibles d'être  
interventies, ajustées et ou modifiées en fonction de possibles travaux ou des conditions  
météo.

Certaines visites peuvent être payantes (le phare des Baleines par exemple 4 € à date) et  
ne sont pas comprises dans le prix du séjour.

L' A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382  
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

## **2. HEBERGEMENT**

Nous serons hébergés au Village - Club « Ré la Blanche » dans le village du Bois Plage en Ré, en formule pension complète. Nuits en chambres twin (2 couchages individuels) avec chacune des sanitaires complets. Les petits déjeuner et diners seront donc pris sur place. Pour le midi, des pique-niques seront remis le matin.

Premier repas de la pension complète : Diner du Lundi

Dernier repas de la pension complète : Pique Nique du Vendredi

## **3. MODALITES DU SEJOUR**

**Nombre de participants :**

20 personnes maximum, 10 personnes minimum.

**Conditions :**

- Être adhérent à l'ASCPA randonnée pédestre,
- Être licencié (licence individuelle avec responsabilité civile 2023-2024),
- Être apte médicalement à la randonnée pédestre,
- Être capable de randonner sur des distances de 11 à 20km sur 5 jours consécutifs. Dénivelée faible mais avec possibilité de marche dans le sable.
- Transport en covoiturage avec les voitures personnelles (le cas échéant).

**Matériel nécessaire :** chaussures de randonnées à tige moyenne,

- des bâtons (facultatifs mais recommandés),
- le sac à dos contenant :
  - votre licence, carte d'identité, carte vitale, pass'sanitaire (si exigé),
  - votre fiche de renseignements d'urgence actualisée,
  - une couverture de survie,
  - une trousse individuelle de secours, adaptée à vos besoins et contenant, outre vos éventuels médicaments, le nécessaire permettant de faire face aux petits tracas (ampoules, coupures, piqûres, etc...),
  - chaussures légères pour l'hébergement,
  - papier toilette ;
  - des vêtements de randonnée adaptés à tous les temps (vent, froid, orage, pluie, chaleur, etc.), y compris , gants, chapeau ou casquette , lunettes de soleil, crème solaire,
  - contenant de 1,5L d'eau minimum à mettre dans le sac à dos,
  - nécessaire pour le pique-nique (boite, couverts, gobelet),
  - aliments énergétiques,
  - vos médicaments si vous êtes en cours de traitement.

## **4. COUT DU SEJOUR**

**Prix :** 320 € par personne.

- Ce prix comprend :
  - un cocktail de bienvenue,
  - l'hébergement en chambre double,

L' A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382  
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et déléguée du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

- les lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni,
- la pension complète 1/4 de vin et café inclus pendant les repas,
- le ménage de fin de séjour,
- l'assurance Apac assistance,
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association,
- La taxe de séjour,
- Les prestations de randonnées décrites ci-dessus sous réserve de la météo, évènements imprévus amenant les animateurs à modifier et adapter le programme,
- la contribution immatriculation tourisme.
- Ce prix ne comprend pas :
  - La souscription aux assurances facultatives : « annulation et interruption de voyage », « bagages », « assistance voyageur » proposée par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (voir notice d'assurance sur le site internet du club) Les covoiturages, y compris transport sur place (prix déterminés par les conducteurs),
  - Les aliments énergétiques (barres de céréales, fruits secs, pâtes de fruits, chocolat) que vous mettrez dans votre sac,
  - Les boissons consommées à l'hébergement et non comprises dans les repas.
  - Les dépenses personnelles,
  - D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.
  - Le ménage quotidien ;
  - Les excursions, visites et activités non prévues dans le programme ci-dessus ;

## 5. INSCRIPTION

### Pré-inscription :

Par mail à [thierry.machaux@gmail.com](mailto:thierry.machaux@gmail.com) en précisant : nom, prénom, n° de licence, volontariat éventuel pour prendre voiture personnelle et si oui nombre de places offertes.

**Date limite de préinscription : 31 Janvier 2024**

Si nécessaire, une liste d'attente sera établie.

### Inscriptions :

Votre inscription sera définitive lorsque vous aurez renvoyé votre bulletin d'inscription signé, accompagné des chèques d'acompte, du solde du paiement et de l'éventuel chèque du montant des primes d'assurances facultatives à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre.

Courrier à adresser à Anne DUSSUBIEUX, Résidence du Château du Vallon Bât D2 - 75, Avenue Léon BLUM 33600 PESSAC

**Date limite des inscriptions le 28/02/2024.**

## 6. PAIEMENT

- Un chèque d'acompte de 30 % soit 96 €,
- Primes d'assurance facultatives à l'inscription dans le cas de la souscription de l'assurance de la FFRP précitée (chèque spécifique),
- Un chèque de solde de 70 % soit 224 €.

L' A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382  
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.  
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

Tous les chèques doivent être à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre et à envoyer à Anne DUSSUBIEUX Résidence du Château du Vallon Bât D2 - 75, Avenue Léon BLUM 33600 PESSAC  
Nota : Joindre lors de votre inscription les 2 chèques (acomptes et solde) et celui de l'assurance FFRP éventuellement souscrite. L'acompte ne sera pas encaissé avant le 04/03/2024, le solde ne sera pas encaissé avant le 10/4/2024 sauf application de l'article 7 ci-après.

## **7. CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION**

Toute annulation postérieure à l'inscription donnera lieu à remboursement des sommes versées dans les conditions suivantes (date de fourniture des justificatifs) :

- Annulation entre le 28/2/2024 et le 10/04/2024, l'acompte de 30% soit 96 € est conservé.
- Annulation après le 10/04/2024, l'acompte de 96 € et le solde de 224 € seront conservés, soit la totalité du séjour.

## **8. CESSION DU SEJOUR :**

Au moins 7 jours avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre membre de l'ASCPA Rando remplissant les mêmes conditions que lui. Il en informera alors immédiatement et formellement l'organisateur. Le participant remplaçant (cessionnaire) devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement des primes d'assurances facultatives. Les sommes versées par le cédant lui seront remboursées après déduction de la contribution EIT et UEIT, des primes d'assurances éventuellement souscrites, du surcoût des éventuelles options, et des éventuels frais administratifs associés au changement de participant.

## **9. ASSURANCES FACULTATIVES**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances mis à votre disposition au moment de l'envoi du bulletin d'inscription.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du club (<https://ascparando.com/sorties-decouverte/>)

## **10. RESPONSABLES DE LA SORTIE**

Gilbert ZANON - Thierry MACHAUX

## **11. CORRESPONDANT TOURISME**

Anne DUSSUBIEUX